

Conseil d'État, Conseil constitutionnel, CSA... ont participé à la création d'une nation islamique en France

écrit par Christine Tasin | 7 octobre 2018



Laurent Fabius
Président
(2016/2025)



Ils sont nommés par le...

- président de la République
- président de l'Assemblée nationale
- président du Sénat
- Les anciens présidents de la République sont membres de droit*



Valéry Giscard d'Estaing
(depuis 2004)



Corinne Luquiens
(2016/2025)



Michel Pinault
(2016/2025)

Michel Charasse
(2010/2019)



Claire Bazy Malaurie
(2010/2019)



Jean-Jacques Hiest
(2015/2019)



Nicole Maestracci
(2013/2022)



Lionel Jospin
(2014/2019)



Nicole Belloubet
(2013/2022)

Source : Conseil Constitutionnel (xx/xx) nomination/fin de mandat

*Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy ne siègent plus depuis mars 2011 et janvier 2013

AFP

Ci-dessous un extrait de l'article du Figaro que nous a signalé Claude ce matin.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/06/yves-mamou-il-existe-bel-et-bien-une-preference-des-elites-francaises-pour-lislam/>

Il mérite qu'on s'y arrête quelque peu. Yves Mamou désigne nommément les institutions de la République qui ont, fortes de leurs prérogatives, de leurs privilèges, permis la préférence nationale et la constitution d'une oumma sur le sol français. Oumma qu'il nomme très justement « nation islamique ».

La constance avec laquelle le Conseil d'État a aidé à la constitution d'une nation islamique en France est sidérante. Je liste dans mon livre **tous les arrêts du Conseil d'État favorables à l'immigration musulmane**, favorables au voile, favorables au burkini, favorables à la burqa, favorables aux familles polygames et j'en passe. **Idem pour le Conseil constitutionnel** qui trouve conforme à l'intérêt général de laisser les écoles salafistes proliférer ou de supprimer, au nom de la «solidarité», les peines qui frappaient autrefois les délinquants qui facilitaient l'immigration clandestine. Mon livre passe également au crible l'étrange aveuglement de l'**Observatoire de la laïcité** quand il est question d'islam et l'étrange sensibilité du **Conseil supérieur de l'audiovisuel** aux récriminations des téléspectateurs musulmans.

Cet extrait est très important pour deux raisons.

D'abord parce qu'il écrit noir sur blanc ce que nous disons depuis des années et qui nous vaut quelques ennuis avec la justice.

Ensuite parce que le fait que Yves Mamou, ancien journaliste du *Monde*, ayant même écrit pour le *Canard Enchaîné*, *Libération... La Tribune* écrive des choses si fortes, si graves, est un signe de changement, de révolte...

Revenons sur ces institutions collaborationnistes, elles qui devraient être les défenseurs de la nation française :

CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, présidé par le Premier Ministre a pour véritable chef son vice-Président, nommé... en Conseil des Ministres. On ne s'étonnera pas de sa soumission aux modes et ordres des politiques en place.

Les Conseillers d'Etat sont choisis parmi les meilleurs élèves

de l'ENA, de l'Inspection des Finances et de la Cour des comptes... Sans compter les conseillers d'Etat extraordinaires nommés en Conseil des Ministres...

C'est ce qui explique qu'un Thuot ait pu statuer sur et pour le burkini alors que, en principe, il n'était plus, à la date dite, au Conseil d'Etat. Mais Hollande avait tellement besoin de voir le burkini autorisé...

<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/30/burkini-hollande-est-alle-repecher-tuot-qui-netait-plus-juge-au-conseil-detat/>

Pour comprendre ce dont ils sont capables, un article donne quelques exemples qui décoiffent, ou qui désespèrent, c'est selon (cliquer sur l'article pour avoir le détail et les sources des différentes mesures) :

1978. Droit d'émigrer et de travailler en France sans contrat de travail.

1978. Le droit au regroupement familial. Contre la décision du gouvernement qui entendait subordonner l'immigration aux fluctuations de la croissance, le Conseil d'État a jugé que les immigrés avaient le « droit à une vie de famille ».

1980. Le droit à la polygamie. Le Conseil d'État estime que le fait de faire venir une seconde épouse ne heurte pas l'ordre public.

1985. Le droit à l'immigration illégale. Contre le gouvernement qui décide l'expulsion immédiate des travailleurs étrangers dont le contrat de travail a été annulé, le Conseil d'État impose un délai d'expulsion de 24 heures, suffisant pour permettre à un immigré légal de devenir un immigrant illégal permanent.

1989. Le voile islamique à l'école n'est pas « incompatible » avec la laïcité. En 1989, avec l'autorisation donnée aux écolières musulmanes de porter le voile islamique au collège, le Conseil d'État ouvre 15 ans de controverses. Il faudra attendre la loi de 2004 pour que le voile soit interdit à l'école.

2011. Le Conseil d'État fait la liste des cas (santé, économie...) où l'argent public peut légalement être utilisé pour construire des mosquées, portant ainsi un coup de poignard quasi définitif à la loi de 1905 sur la laïcité.

2013. Le Conseil d'État accorde aux mères voilées le droit de participer aux sorties scolaires. L

2016. Le Conseil d'État a autorisé le port du burkini sur les plages toutes les fois où le risque de « trouble à l'ordre public » n'était pas avéré. .

2016. Plus d'argent pour les « réfugiés ». Le Conseil d'État a jugé que l'État devait donner plus d'argent pour aider des dizaines de milliers de « réfugiés » à trouver un endroit pour dormir pendant que leurs dossiers étaient examinés par les agents d'immigration.

2017. Une mégamosquée financée par le contribuable parisien à Paris. Le Conseil d'État a fourni une solution juridique au maire de Paris pour construire légalement une mosquée géante et en faire don pour 99 ans à une association islamique.

2017. Voile islamique dans les écoles d'infirmières. Le Conseil d'État a autorisé le port du voile islamique dans les établissements de formation des infirmières, annulant ainsi les règlements intérieurs qui interdisaient l'affichage ostensible de signes religieux.

2017. Douches publiques et toilettes pour les migrants. Le Conseil d'État a jugé que le gouvernement avait obligation de fournir des douches publiques et des toilettes publiques à Calais, où des milliers de jeunes hommes d'Afrique et du Moyen-Orient tentent chaque jour de traverser illégalement la Manche en direction de l'Angleterre.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/12/22/immigration-40-ans-de-trahisons-pro-islamiques-du-conseil-detat/>

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

CETA déclaré compatible avec notre constitution, [aider des illégaux n'est plus un délit](#)... Les méfaits de cet organe où siègent, entre autres, Fabius, Jospin et notre excellent Ministre de la justice sont légion.



Laurent Fabius
Président
(2016/2025)



Ils sont nommés par le...

- président de la République
- président de l'Assemblée nationale
- président du Sénat
- Les anciens présidents de la République sont membres de droit*



Valéry Giscard d'Estaing
(depuis 2004)



Corinne Luquiens
(2016/2025)



Michel Pinault
(2016/2025)



Michel Charasse
(2010/2019)



Claire Bazy Malaurie
(2010/2019)



Jean-Jacques Hyest
(2015/2019)



Nicole Maestracci
(2013/2022)



Lionel Jospin
(2014/2019)



Nicole Belloubet
(2013/2022)

Source : Conseil Constitutionnel (xx/xx) nomination/fin de mandat

* Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy ne siègent plus depuis mars 2011 et janvier 2013



Nommés à parts égales par Le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat, ils représentent bien évidemment le pouvoir en place...

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-conseil-constitutionnel/presentation-generale>

Et avec Fabius comme Président, le pire n'a rien d'étonnant.

L'Observatoire de la laïcité

Installé par Hollande à l'Élysée pour remplacer le [Haut Conseil à l'Intégration](#), beaucoup trop conciliant envers l'islam, avec à sa tête le dhimmi collaborationniste Bianco, celui qui [récompense](#) les films avec des voilées et parmi ses membres une majorité du même acabit.

<http://resistancerepublicaine.com/2013/04/09/observatoire-de-la-laicite-hollande-nous-prend-pour-des-imbeciles/>

<http://resistancerepublicaine.com/2013/09/24/dounia-bouzar-nomme-a-lobservatoire-de-la-laicite-veut-remplacer-2-de-nos-fetes-chretiennes/>

Les membres sont nommés par arrêté du Premier Ministre.

Elle a été créée le 25 mars 2007 par le [Président de la République Jacques Chirac](#) et le Premier ministre [Dominique de Villepin](#) et a été installée le 8 avril 2013 au [Palais de l'Élysée](#) par le Président de la République [François Hollande](#) et le Premier ministre [Jean-Marc Ayrault](#)³. Après la remise de son 5e rapport annuel au Président de la République [Emmanuel Macron](#), sa mission a été reconduite pour 5 ans par [décret](#) du Premier ministre [Édouard Philippe](#) du 12 octobre 2017⁴.

Outre son rôle de conseil via l'adoption d'avis officiels, consultatifs pour le [Gouvernement](#) et le [Parlement](#), les membres de cette instance organisent, coorganisent ou délivrent chaque semaine des formations à la laïcité et à la gestion des [faits religieux](#) partout en [France](#) et dans différents secteurs, notamment dans la [fonction publique](#), [l'éducation populaire](#), le médico-social, le socio-éducatif, les entreprises privées, [l'éducation nationale](#) et le sport⁵.

Le CSA

« Autorité administrative indépendante ». Défense de rire.

9 membres nommés eux aussi à parts égales par le Président de la République, le Président du Sénat et celui de l'Assemblée nationale.

Leur boulot essentiel ? Veiller à ce que Zemmour soit exclu, le plus possible, des chaînes de télévision, ainsi que Marine le Pen, qu'aucun animateur ou journaliste ne leur serve la soupe, et veiller à ce que la propagande pour l'islam et l'immigration soit effective, sans parler du remplacement des Blancs.

Quelques exemples parmi des centaines :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/05/04/zemmour-vs-omar-s-y-aveu-du-csa-la-tele-doit-promouvoir-les-valeurs-dintegration-et-de-solidarite/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/07/jean-pierre-pernaut-retoque-par-le-csa-explose/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/08/le-csa-alias-la-voix-de-macron-ordonne-aux-teles-de-replacer-les-blancs/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/04/05/presidentielles-le-csa-vire-drapeau-francais-et-marseillaise-par-peur-du-nationalisme-delirant/>

Qui a jamais parlé de séparation des pouvoirs et d'indépendance de chaque organisme ?

Ils l'étaient peut-être à leur création. Depuis, la Bérézina des Présidents et chefs de gouvernement, Présidents de l'Assemblée et du Sénat, plus occupés de lobbying, de trafic d'influence et de politique politicienne que de jouer leur rôle de gardiens des institutions et de protecteurs de la res publica a fait de ces institutions des Missi dominici... Ils ont tué l'esprit de la Constitution de 1958.

Et ils ont constitué une nation islamique sur la terre de Voltaire, les salauds. 12 balles dans la peau, qu'il disait, Clémenceau.

Complément de Maxime

Par ailleurs, la liste est incomplète.

Pourquoi ne parle-t-on pas de la Cour de cassation ?

Actuellement, Louvel bataille pour instaurer un filtrage des pourvois qui réduirait le nombre de litiges en cassation.

https://www.courdecassation.fr/institution_1/reforme_cour_7109/mise_oeuvre_propositions_reforme_8181/reforme_traitement_pourvois_8640/pourvois_tribune_38817.html

Aucun universitaire, semble-t-il, n'approuve cette proposition.

A propos de filtrage, cette cour joue un rôle important car si elle bloque la transmission d'une QPC sur la loi Pleven, par exemple, elle en empêche l'abrogation. Il me semble que RR/RL en savent quelque chose...

Le Conseil d'Etat ensuite connaît certes d'un nombre très important de litiges concernant l'islamisation.

Toutefois, il n'est pas pleinement maître de ses décisions car il doit respecter la loi votée par les parlementaires, contrairement au Conseil constitutionnel et à la CEDH ainsi que la CJUE qui manquent cruellement là encore dans cette liste.

Le voile au travail, c'est la CJUE...

En revanche, la possibilité d'interdire la burqa et les partis islamistes, c'est la CEDH. Mais l'impossibilité d'expulser un délinquant vers son pays musulman d'origine à cause de la charia, c'est la CEDH...

La liste est d'autant plus incomplète que Belloubet vient de faire passer le protocole 16 à la CEDH qui permet désormais à nos juridictions de saisir pour avis la CEDH, ce qui accroît son influence sur le traitement judiciaire des affaires internes et réduit l'autonomie des juridictions nationales.

Le CSA, quant à lui, a un pouvoir de sanction et d'injonction, mais cela ne joue que de façon marginale. Quant à l'Observatoire de la laïcité, ce n'est pas une juridiction.